



La région se met au vert

BIODIVERSITÉ L'Île-de-France veut créer des « corridors verts » et des « trames bleues » pour mieux préserver faune et flore autour de la capitale



Le pipit farlouse est une espèce de passereau à protéger de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines. V. VIGNON

HERVÉ GUÉNOT

Comment préserver et restaurer les espaces verts mis à mal par l'urbanisation galopante en Île-de-France ? Avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), voté par le conseil régional jeudi dernier, qui vise à protéger et à enrichir la biodiversité en Île-de-France et ses trames bleues et vertes.

Côté vert, ce sont des boisements, des prairies, des haies, des chemins. Côté bleu, de petits cours d'eau, des mares, des prairies humides. Autant de corridors utilisables par un grand nombre d'espèces. « Il s'agit de connecter ces réserves de biodiversité pour permettre aux espèces de se déplacer et de coloniser de nouveaux espaces », explique Jean-Philippe Sibley, directeur du service du patrimoine naturel au Muséum national d'histoire naturelle. Le SRCE dresse au passage un état des lieux de l'écologie francilienne. Même si la biodiversité francilienne est, comme le dit Jean-Philippe Sibley, entrée dans une « dynamique négative », elle a de beaux restes : des réservoirs de biodiversité (forêt de Fontainebleau, vallée de l'Essonne) sur 250.000 ha (21 % de l'Île-de-France), complétés par des « sous-trames » – grandes cultures (549.000 ha, 45,6 % de l'Île-de-France) ou

arborée (358.000 ha, 29,7 % de l'Île-de-France).

Or les écologues constatent une fragmentation des habitats naturels et une artificialisation des sols. Le SRCE chiffre à 1903 le nombre d'obstacles et de points de fragilité de la trame francilienne. Des espèces comme la chauve-souris forestière ou la salamandre tachetée pâtissent de ces ruptures. L'objectif est bien de rétablir les continuités biologiques. « Protéger des îlots (Fontainebleau, Rambouillet) dans un espace perturbé, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, ne constitue pas à proprement parler une politique durable : il y a perte de biodiversité », ajoute Jean-Philippe Sibley.

Agriculture verte et restauration des milieux aquatiques

Le SRCE fixe des « enjeux » pour parvenir à la restauration de ces trames vertes et bleues. Enjeux propres à l'agriculture (ralentir le recul des terres agricoles), aux milieux aquatiques (réhabiliter les bras morts, les marais, les zones humides), aux infrastructures de transport (construire des « batracoducs » ou « crapauducs », passages pour batraciens et amphibiens).

La région jouera un rôle de soutien local du SRCE. « Par exemple, nous financerons à 70 % au lieu de 30 % un crapauduc pour une commune qui n'aurait sans

doute pas investi sans une telle subvention », souligne Corinne Rufet, vice-présidente (EELV) du conseil régional. Et des investissements transversaux déjà lancés soutiendront le SRCE : actions allant vers le « zéro phytosanitaire », soutien à l'agriculture verte, dépollution des eaux, restauration des milieux aquatiques, soutien aux réserves naturelles. Coût estimé du SRCE sur six ans : 44 millions d'euros pour la trame verte, 124 millions pour la trame bleue.

Le SRCE sera-t-il efficace sur le terrain ? Fin 2013, les projets urbains ou immobiliers devront « prendre en compte » une continuité écologique, une mare, une haie. En droit de l'urbanisme, c'est l'obligation la moins contraignante. Mais, selon la conseillère régionale EELV, le SRCE permettra une « protection satisfaisante » de la biodiversité. Une « victoire » pour elle, à la veille des travaux pharaoniques du Grand Paris. Et si elle se dit « fière » de l'adoption du SRCE, (l'Île-de-France est la première région à s'en doter), l'opposition est moins enthousiaste. « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, objecte Sophie Deschamps, conseillère régionale UMP. On oublie que le Grenelle de l'environnement a été voulu par Nicolas Sarkozy, Grenelle que les Verts ont décrié. Et ce SRCE est en trompe-l'œil : le budget régional de l'environnement est à la baisse. » ●

